

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Plan pauvreté : mise en place d'une expérimentation d'accompagnement global renforcé des jeunes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention à trois missions locales (Etang de Berre, Salon-de-Provence et La Ciotat) dans le cadre du projet expérimental d'accompagnement global renforcé des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans et des jeunes sortants de l'ASE, pour un montant de 96 000 € au titre de l'année 2020, selon la répartition figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**